

12.06.2001 – 16:12 Uhr

Pétition en faveur du maintien de la diversité des produits thérapeutiques déposée avec quelque 287'826 signatures



Rorschacherberg (ots) -

Voir image: www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=obs

Sous la conduite de Moritz Aebersold, plus de 100 représentants du Comité d'action pour la médecine populaire ont remis aujourd'hui, en mains propres, 287'826 signatures récoltées par la pétition en faveur du maintien de la diversité des produits thérapeutiques en Suisse à Messieurs le Prof. Thomas Zeltner, directeur, Paul Dietschy, vice-directeur, Thomas Schuler, service juridique, représentants de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

"Le nombre élevé de signatures, récoltées en quatre mois seulement, constitue un signe évident de la part de la population que la médecine populaire représente de l'importance à ses yeux et qu'un marché contrôlé proposant une grande diversité de médicaments de la médecine complémentaire devrait être pris en compte", souligna Madame Dorle Vallender, Conseillère nationale PRD (Appenzell Rh.-Ext.) dans son allocution à l'occasion de la remise de la pétition à Berne, Palais fédéral ouest. Au nom du Comité d'action pour la médecine populaire, Moritz Aebersold remercia la population de son soutien énergique et efficace et les parlementaires présents pour l'engagement dont ils font preuve au Parlement. Ainsi que le Prof. Thomas Zeltner le fit remarquer, entre autres, il n'a jamais été question de prélever des taxes prohibitives; il communiqua que les ordonnances concernant les produits thérapeutiques anthroposophiques et homéopathiques allaient être retirées et revues de fond en comble.

Avec la pétition, le Comité d'action pour la médecine populaire

ne s'oppose pas à la loi fédérale sur les produits thérapeutiques, mais s'en tient beaucoup plus à un traitement conforme et adapté au faible risque qu'encourra la sécurité lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les produits thérapeutiques.

Concrètement, le Comité d'action pour la médecine complémentaire demande une procédure d'autorisation simplifiée pour les produits thérapeutiques naturels de la médecine complémentaire, telle qu'elle est prévue dans l'art. 14 de la loi fédérale concernant les produits thérapeutiques, une approbation contraignante pour la mise sur pied d'un Comité consultatif pour la médecine complémentaire doté de compétences juridiques auprès de l'Institut suisse des agents thérapeutiques Swissmedic et une révision fondamentale des projets d'ordonnances afférentes à la loi sur les produits thérapeutiques avec la collaboration d'experts de la médecine complémentaire.

Le nombre élevé de signatures recueillies par la pétition en faveur du maintien de la diversité des produits thérapeutiques en Suisse et la pétition des homéopathes lancée en 1997 avec 270'000 signatures mettent en évidence, de manière significative, que la disponibilité de produits pharmaceutiques de la médecine complémentaire est une préoccupation de la population et doit être prise au sérieux. Avec la pétition remise ce jour à Madame la Conseillère fédérale Dreifuss, le Département fédéral de l'intérieur DFI a reçu un mandat clair concernant l'application de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques adoptée le 15 décembre 2000.

Des pharmaciens, médecins, droguistes, homéopathes, naturopathes, thérapeutes, organisations de patients, fabricants et utilisateurs de médicaments naturels, ainsi que des caisses-maladie et bioagriculteurs, sont réunis au sein du Comité d'action (fondé au milieu du mois de décembre 2000) pour la médecine populaire CPMP; quarante-deux organisations comprenant plus de 60'000 membres en font partie. Au cours des prochains mois, elles veilleront toutes à ce que la volonté populaire soit respectée et que les promesses déjà exprimées soient tenues.

Contact:

Comité d'action pour la médecine populaire
Case postale 26
9404 Rorschacherberg
E-mail: Info@volksmedizin.ch
Internet: www.volksmedizin.ch
Sabine Hockenjos Zogg, mobile +41 79 640 25 03 ou
Stefan Schaub, mobile +41 79 354 83 05
[017]

Medieninhalte



(v.l.n.r.) Sabine Hockenjos Zogg, Geschäftsleiterin Aktionskomitee pro Volksmedizin, Dorle Vallender FDP-Nationalrätin (Appenzell A.-Rh), Thomas Zeltner, Direktor, Bundesamt für Gesundheit, und Moritz Aebersold, Aktionskomitee pro Volksmedizin, bei der Übergabe Petitionsstimmen zur Erhaltung der Heilmittel-Vielfalt in der Schweiz. (Bild: Eduard Rieben)